

Conditions d'utilisation pour les candidats et collaborateurs (membres du pool)

campcomp GmbH / Tempstr

1. Qui sommes-nous

campcomp GmbH, Suisse (« campcomp » ou « nous »), exploite un service de location de services par l'intermédiaire de la plateforme Tempstr (site internet www.tempstr.ch et applications tierces associées Tempcloud et Staffcloud).

campcomp dispose de l'ensemble des autorisations requises en Suisse pour la location de services et le placement de personnel. Sont applicables la Loi fédérale sur le service de l'emploi et la location de services (LSE/AVG), l'ordonnance correspondante (OSE/AVV), la Convention collective de travail Location de services déclarée de force obligatoire (CCT-LS/GAVP), ainsi que le Code des obligations (CO/OR), la Loi sur le travail (LTr/ArG) et ses ordonnances (OLT/ArGV), la Loi sur l'assurance-accidents (LAA/UVG) et la Loi fédérale sur la protection des données (LPD/DSG). La Convention collective de travail Location de services déclarée de force obligatoire fait partie intégrante du présent contrat-cadre de travail.

Lorsque l'entreprise locataire de services (ou « client ») est soumise à une convention collective de travail déclarée de force obligatoire ou à une CCT non déclarée de force obligatoire figurant à l'annexe 1 de la CCT-LS, le bailleur de services doit appliquer à l'égard de la travailleuse ou du travailleur les dispositions de cette convention en matière de salaires et de durée du travail (cf. art. 3 CCT-LS).

L'utilisation de Tempstr est gratuite pour les candidats et les collaborateurs membres du pool.

La candidature initiale (inscription) et la disposition s'effectuent via <https://tempstr.staff.cloud>. Aucun droit à des missions ne peut être déduit ; en dehors d'une mission, la relation de travail est suspendue. Aucun taux d'occupation garanti ni aucun droit à un nombre minimum d'heures n'existent. campcomp n'est pas tenue de proposer des missions. Les collaborateurs ne sont pas tenus d'accepter les missions proposées.

La planification des missions s'effectue exclusivement via le système numérique de gestion du personnel Staffcloud et son application, comme suit :

1. Les candidats déposent leur candidature (s'inscrivent) une première fois sur <https://tempstr.staff.cloud/recruiting> en vue de leur intégration dans le pool de collaborateurs Tempstr et acceptent à cet effet les conditions d'utilisation et la politique de confidentialité.
2. Après examen de la candidature par Tempstr, l'admission au pool de collaborateurs intervient après la signature numérique du contrat-cadre de travail par le candidat. Tempstr

se réserve le droit de refuser des candidatures (inscriptions). Les données soumises sont supprimées en cas de refus, et les candidats concernés sont informés en conséquence.

3. Une fois l'admission au pool Tempstr effective, les collaborateurs reçoivent leurs identifiants pour leur compte personnel, qui leur permettent de se connecter à l'application Staffcloud pour collaborateurs afin de recevoir des demandes de mission et de gérer leurs absences ou leurs données personnelles.
4. Tempstr reçoit des demandes de mission de la part des clients et les transmet aux collaborateurs appropriés, qui peuvent, s'ils sont intéressés, postuler aux missions via l'application.
5. Les clients comme les disposeurs Tempstr peuvent, parmi les candidatures à une mission, sélectionner les collaborateurs adéquats. Les collaborateurs retenus sont informés de leur affectation par e-mail ou par notification de l'application.
6. Les collaborateurs sont tenus de confirmer leur affectation et la réception de toutes les informations nécessaires à la mission dans l'application.
7. Une fois la mission accomplie, les collaborateurs sont tenus de remplir leur rapport de travail dans l'application, de le faire signer numériquement par une personne responsable du client, puis de le soumettre.

La confirmation numérique bilatérale d'une mission dans Staffcloud vaut accord écrit de mission au sens de l'art. 19 LSE. Chaque affectation confirmée pour une mission constitue un contrat de mission distinct et fait partie intégrante de la relation de travail existante en vertu du contrat-cadre de travail et du contrat de mission. Seules les missions confirmées dans Staffcloud et effectivement accomplies sont rémunérées.

2. Champ d'application des présentes conditions

Par leur candidature (inscription), leur connexion ou leur utilisation de Tempstr, les candidats et collaborateurs membres du pool acceptent les présentes conditions d'utilisation ainsi que la politique de confidentialité dans leur version en vigueur.

3. Admission au pool de collaborateurs

- L'admission est réservée aux personnes physiques majeures domiciliées en Suisse.
- Les candidats confirment qu'ils sont autorisés à travailler et qu'ils sont soit citoyens suisses, soit titulaires d'un permis d'établissement C ou d'un permis de séjour B.
- Toutes les indications fournies doivent être complètes et conformes à la vérité.

Le candidat doit être en mesure de présenter, lors de sa candidature (inscription), tous les documents demandés ; campcomp peut à tout moment exiger des justificatifs (p. ex. pièce d'identité, autorisation

de travail). En cas d'indications fausses ou manquantes, l'accès peut être bloqué immédiatement et tout contrat existant avec le collaborateur du pool peut être résilié.

Toute modification des informations fournies doit être actualisée sans délai via Tempstr ou communiquée à campcomp.

4. Utilisation de la plateforme

- Les identifiants doivent être traités de manière confidentielle.
- Les collaborateurs sont responsables de toutes les activités effectuées via leur compte.
- Toute modification de vos données doit être actualisée sans délai.
- Toute utilisation abusive ou illicite est interdite.
- L'utilisateur reste pleinement responsable, comme pour ses propres actes, de toute action effectuée par des tiers non autorisés.

L'utilisateur confirme et accepte volontairement et expressément que l'utilisation de Tempstr a lieu sous sa seule et exclusive responsabilité. L'utilisateur ne doit pas utiliser les services proposés par campcomp ni la plateforme Tempstr de manière inadmissible, illicite ou contraire aux présentes conditions d'utilisation.

5. Saisie du temps de travail

Les heures de travail sont enregistrées via l'application Staffcloud :

- Connexion au début de la mission
- Déconnexion à la fin de la mission

À titre alternatif, les collaborateurs peuvent rapporter leurs heures de travail dans l'application Staffcloud. Le mode de saisie peut varier selon l'entreprise locataire de services, mais il est clairement indiqué dans l'application.

Une personne habilitée de l'entreprise locataire de services peut confirmer les heures sur place au moyen d'un visa numérique.

6. Évaluations

Après chaque mission, le candidat et le client s'évaluent mutuellement. Les évaluations inadmissibles ou non objectives peuvent être supprimées. Les deux parties sont invitées à évaluer de manière bienveillante et constructive.

7. Blocage de l'accès

À la fin de la relation de travail, le compte du collaborateur du pool est supprimé. campcomp peut bloquer à titre préventif le compte d'un collaborateur, en particulier en cas de :

- manquement aux obligations ou indications fausses
- absence injustifiée à une mission confirmée
- évaluations inférieures au niveau minimum requis

Le blocage peut durer jusqu'à ce que l'incident à l'origine du blocage ait été clarifié.

8. Responsabilité

L'utilisation de Tempstr s'effectue aux risques et périls de l'utilisateur. campcomp n'est responsable que dans la mesure légalement impérative. Aucun droit à une disponibilité permanente de la plateforme ne peut être déduit.

L'ensemble des contenus de la plateforme Tempstr ainsi que des applications et sites associés sont la propriété de campcomp ou ont été concédés en licence à campcomp. L'utilisateur prend acte qu'il n'acquiert en aucune manière de droits de propriété intellectuelle sur la plateforme Tempstr, ni sur les contenus et services mis à disposition par campcomp. L'utilisateur s'engage à respecter en tout temps les droits de propriété intellectuelle de campcomp et de tiers.

9. Droit applicable et for

Le droit suisse est applicable. Le for est Olten.

État : avril 2026 | campcomp GmbH | Tempstr